

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

STOSSWIHR

Arrondissement de Colmar
(Haut-Rhin)

ARRETE N° 43/2023
Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement sur la
RD 417, lors du passage du Tour de France.

Le Maire de STOSSWIHR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Police de la Circulation, notamment ses articles L2213-1 à L2213-5 et L2542-1 à L2542-4

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-2, R411-25, R411-26, R411-27, R411-28, R412-49, R417-1, R417-2, R417-4, R417-10, R417-12, R417-13, R419-9,

Vu l'arrêté interministériel relatif à la circulation routière,

Vu la demande de la Préfecture du Haut-Rhin et de la Société Amaury Sport Organisation,

Considérant qu'à l'occasion du passage du Tour de France cycliste sur le ban de la commune le 22 juillet 2023 il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur la RD 417,

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera strictement interdite sur la RD 417 dans la traversée de la commune de Stosswihr, de 12 heures à 17 heures (après le passage de la voiture de clôture de course).

Article 2 :

Le stationnement sera formellement interdit sur la RD 417 des 2 côtés de la chaussée dans la traversée de la commune à partir de 12 heures et ce jusqu'à 17 heures (après le passage de la voiture de clôture de course).

Article 3 :

La signalisation résultant des restrictions exposées ci-dessus sera effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière.

Article 4 :

Le secrétaire général de la Mairie et tous les agents de la force Publique sont chargés de l'application du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- . M. le Préfet du Haut-Rhin
- . La Collectivité Européenne d'Alsace - Centre d'Entretien et d'Intervention de Munster
- . M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Munster
- . La Brigade Verte de Munster
- . M. le Chef de Corps du CPI de Sultzeren-Stosswihr-Hohrod
- . M. l'Adjoint chargé de la voirie

Fait à Stosswihr, le 30 juin 2023

Le Maire
D. THOMEN

